



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## chômeurs

Question écrite n° 108260

### Texte de la question

M. François Rochebloine appelle l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur les difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre du suivi mensuel personnalisé (SMP) des demandeurs d'emploi. Faute de moyens matériels adaptés et d'une reprise suffisamment dynamique de l'offre d'emploi dans les régions rurales, le suivi mensuel personnalisé ne paraît pas répondre aux attentes des demandeurs d'emploi les plus désireux de se réinsérer dans la vie professionnelle, qui subissent des contraintes alourdies sans contrepartie suffisante. Il semblerait en outre que, bien souvent, la durée trop brève des entretiens - durée amputée par des opérations administratives et de saisie informatique - et la faiblesse de l'offre des contrats de professionnalisation n'apporte qu'une amélioration limitée du service rendu entraînant ainsi un certain découragement chez les personnels. Il souhaiterait connaître les mesures envisagées pour remédier à ces insuffisances, notamment dans les zones rurales où l'éloignement représente une difficulté supplémentaire pour les demandeurs d'emploi convoqués par l'ANPE. - Question transmise à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

### Texte de la réponse

L'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes a été appelée sur les difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre du suivi mensuel personnalisé des demandeurs d'emploi qui ne paraît pas répondre aux attentes des demandeurs d'emploi qui subissent des contraintes alourdies sans contrepartie suffisante. Le suivi mensuel personnalisé a été mis en place progressivement depuis janvier 2006 : chaque demandeur d'emploi est reçu mensuellement par son conseiller référent à partir du 4e mois de chômage. Cette disposition permet un suivi personnalisé de la personne en recherche d'emploi : l'objectif est d'accélérer son retour à l'emploi en mettant en place un plan d'action suivi et actualisé tous les mois. Les études menées auprès des demandeurs d'emploi entrés dans le dispositif montrent l'accueil favorable de ceux-ci qui ne considèrent pas ce suivi comme une contrainte mais comme un réel appui qui leur est apporté. L'efficacité du dispositif tient à la fréquence des entretiens, aux engagements pris par le demandeur d'emploi et à son suivi régulier avec le conseiller référent plus qu'à la longueur des entretiens. Au sein de l'ANPE, la mise en oeuvre du suivi mensuel personnalisé est bien accueillie par les agents, en ce qu'elle permet un travail plus riche et plus efficace avec les demandeurs d'emploi. Le renforcement significatif des moyens humains de l'ANPE (3 200 embauches supplémentaires pour la seule mise en place du suivi mensuel) permet que la mise en oeuvre de ce nouveau dispositif ne se fasse pas au détriment des autres missions des agents de l'ANPE, notamment le recueil des offres d'emploi auprès des entreprises. Enfin, les contraintes de déplacement, en particulier en milieu rural, amènent l'ANPE à effectuer de multiples permanences dans les mairies et à développer une politique de visio-guichet.

### Données clés

**Auteur :** [M. François Rochebloine](#)

**Circonscription :** Loire (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 108260

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** emploi, cohésion sociale et logement

**Ministère attributaire :** emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 31 octobre 2006, page 11221

**Réponse publiée le :** 20 février 2007, page 1875